

**2<sup>èmes</sup>** RENCONTRES  
DE CONFRONTATION  
RADIO-CHIRURGICALE  
de la Clinique du Sport  
de Bordeaux

**Samedi  
2 juin 2018  
BORDEAUX  
PALAIS DE LA BOURSE**

# QUOI DE NEUF SUR L'ÉPAULE ?

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION



**A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT À :**

Centre d'Imagerie Ostéo-Articulaire de la Clinique du Sport - Sophie FREIRE  
2 rue Nègrevergne - F 33700 Mérignac

M.     Mme     Pr     Dr

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Organisme : .....

Service : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Fax : .....

**E.mail** (obligatoire pour recevoir une confirmation) :  
.....

**À REMPLIR EN CAS DE PRISE EN CHARGE :**

Organisme payeur : .....

Prénom et nom du contact : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Fax : .....

**E.mail** .....



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Votre inscription sera effective après réception du présent formulaire complété et accompagné du règlement ou d'un bon de commande en cas de prise en charge.

## Droits d'inscription \* :

<input type="checkbox"/> MÉDECIN	290 €
<input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL PARA-MÉDICAL	190 €
<input type="checkbox"/> ETUDIANT(E) / INTERNE ( <i>joindre un justificatif</i> )	90 €
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION SUR PLACE	330 €

\* Tarifs net incluant :  
- l'accès aux conférences  
- les documents du congrès  
- les pauses-café  
- le cocktail déjeunatoire

## PRÉSENCE

Aux conférences

Au cocktail déjeunatoire

## RÈGLEMENT

Montant de l'inscription : | \_\_\_\_\_ | €

Par chèque bancaire en euros à l'ordre du CIAL

Par virement bancaire :

Domiciliation : LCL Bordeaux Caudéran | Code banque : 30002 | Code guichet : 01851

N° de compte : 0000071216X | Clé RIB : 36 | Iban : FR84 3000 2018 5100 0007 1216 X36

Code B.I.C. : CRLYFRPP | Titulaire du compte : Association CIAL

Frais de virement à la charge de l'émetteur

**La facture correspondant à vos prestations vous sera remise lors du congrès.**

Date

Signature

Cachet

## CONDITIONS D'ANNULATION

Sur demande écrite exclusivement :

- Jusqu'au 20/5/2018, remboursement avec retenue de 20 € pour frais de dossier
- A partir du 21/5/2018, aucun remboursement

Les remboursements seront effectués après le congrès.

Tout événement extérieur entravant le bon déroulement de la manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement.